



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Secrétariat général adjoint
Direction des relations et des ressources humaines**

Secrétariat général adjoint

DRRH

Affaire suivie par :

Philippe VULLIET

Tél : 05 57 57 35 62

Mél : ce.drh@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 15/01/2026

Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
des 1^{er} et 2nd degrés
de l'académie de Bordeaux

S/c de de Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

S/c de Mesdames et Messieurs les proviseurs et
proviseurs des lycées, de Mesdames et Messieurs les
principales et principaux des collèges.

Objet : formation en langue et en culture occitanes.

Dans le cadre de la politique académique d'enseignement de l'occitan-langue d'oc, l'académie de Bordeaux propose à ses personnels enseignants de bénéficier d'une décharge totale de service pour suivre une formation intensive à la langue occitane durant 10 mois.

En application du conventionnement État-collectivités territoriales pour l'enseignement de l'occitan et de la loi du 21 mai 2021 relative aux langues régionales, l'académie de Bordeaux et l'office public de la langue occitane (OPLO) ont défini le programme de cette formation à destination des enseignants en poste dans l'académie, se destinant à l'enseignement de ou dans cette langue.

Ce dispositif a pour objectif d'accroître le nombre d'enseignants bilingues français-occitan dans le premier degré et de permettre aux enseignants du second degré d'enseigner prioritairement leur discipline en occitan (discipline non linguistique) ou, le cas échéant, à se former à l'enseignement de l'occitan langue vivante sans perdre leur discipline d'origine. L'objectif est de répondre aux besoins déterminés par Monsieur le recteur de l'académie de Bordeaux.

Le dispositif « enshar professors » concerne tous les profils d'enseignants titulaires et aucun pré acquis n'est demandé en langue et en culture occitanes pour intégrer la formation. En revanche, la motivation pour acquérir cette langue et cette culture comme le désir de les transmettre sont indispensables.

Répartie sur la durée de l'année scolaire, l'année de formation comporte trois volets : la formation linguistique, la formation à la pédagogie d'une langue de France, et un volet de didactique bi/plurilingue. Elle intègre des observations en classe des premier et second degrés.

Les lieux de la formation tiendront compte de l'origine géographique des personnels ; la modalité administrative retenue permet le maintien d'une rémunération à temps complet.

La formation se déroule sur une seule année scolaire.

L'appel à candidature est ouvert du 5 janvier jusqu'au 13 février 2026 12h00.

[Inscripcion Visioconferència del 21/01/2026 14:30 – Remplir le formulaire](#)

Pièces à fournir :

- CV à jour indiquant notamment l'expérience linguistique quelle que soit la langue ;
- Lettre de motivation avec projet professionnel et indication des zones géographiques souhaitées (pour l'année de formation / pour l'affectation) ;
- Lettre d'engagement à servir pendant au moins cinq ans dans un dispositif d'enseignement de l'occitan (formulaire disponible sur le site de l'OPLO) ;
- Copie du dernier arrêté de nomination.

Les candidats pourront être invités à un entretien à distance dans le courant du mois de mars.

Une visio-conférence d'information sera proposée le mercredi 21 janvier 2026 à 14h30.

Pour s'inscrire : : <https://www.ofici-occitan.eu/fr/vous-souhaitez-enseigner-loccitan/dispositif-ensenhar-professeur/>

(Webinaire Ensenhar-professeur 2026)

Pour plus d'information, les professeurs intéressés sont invités à prendre contact avec :

- Monsieur PEYROUNY (IA-IPR FF de langues de France, occitan-langue d'oc, académie de Bordeaux) martial.peyrouny@ac-bordeaux.fr 06 18 03 53 03 ou avec :
- Madame PUECH (chargée de mission à l'office public de la langue occitane) maude.puech@ofici-occitan.eu 07 56 10 84 60

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général
Pour le secrétaire général et p.a.
Le secrétaire général adjoint
délégué aux relations et ressources humaines
Philippe VULLIET